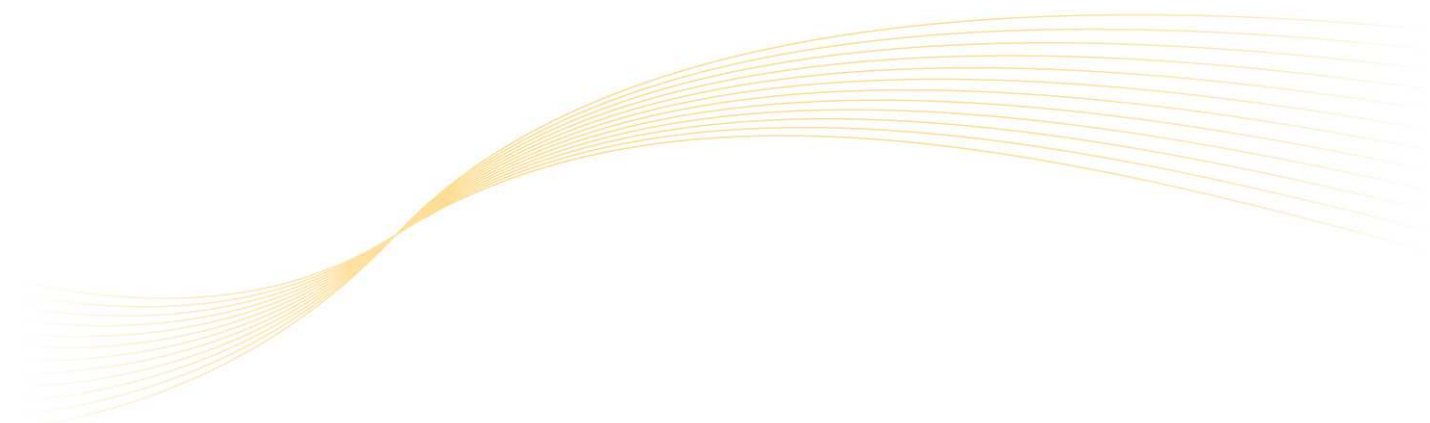




Clés d'allocation du modèle de coûts réglementaires TDF

Mars 2016



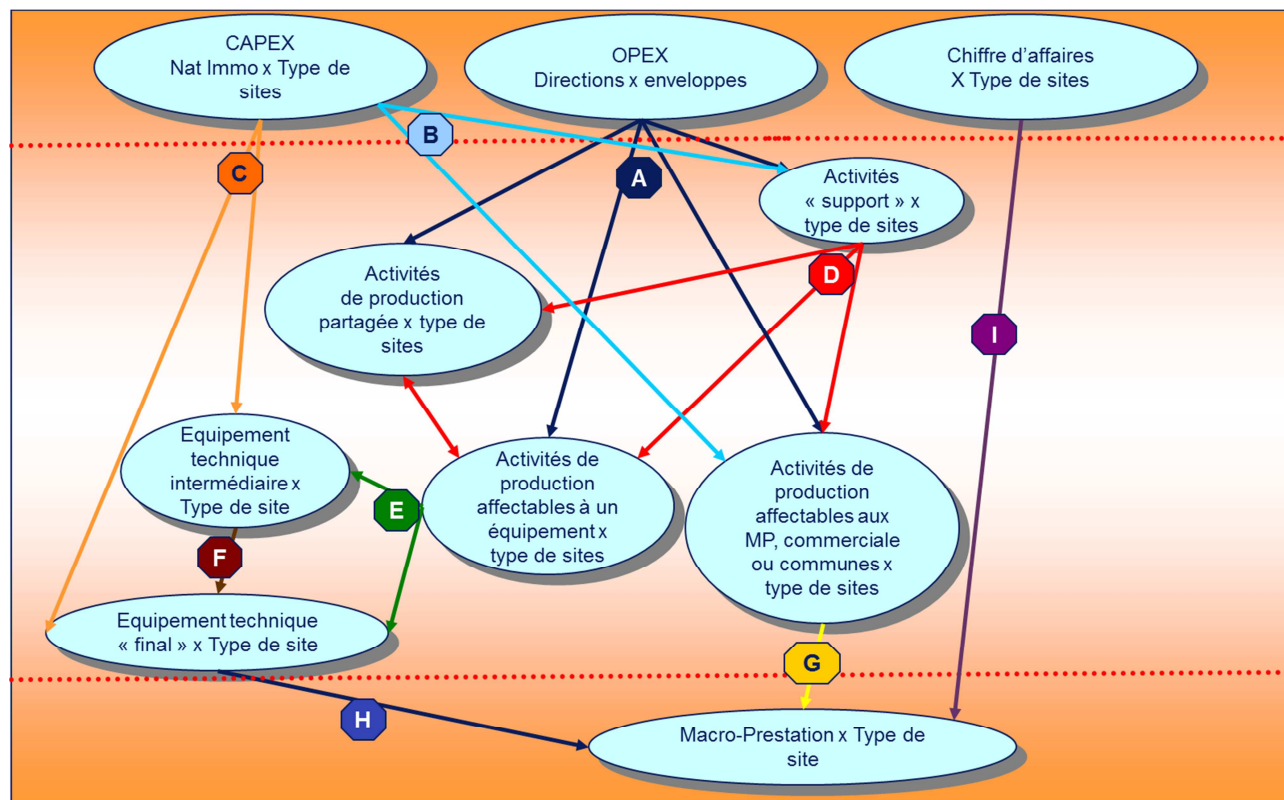
SOMMAIRE

1	Introduction.....	3
2	Description des clés d’allocations	4
2.1	Clés d’allocation des charges et des immobilisations vers les activités	4
2.1.1	<i>Allocation des charges vers les activités</i>	<i>4</i>
2.1.2	<i>Allocation des immobilisations vers les activités</i>	<i>5</i>
2.2	Clés d’allocation des immobilisations et des activités vers les équipements techniques	7
2.2.1	<i>Allocation des immobilisations vers les équipements techniques</i>	<i>7</i>
2.2.2	<i>Réallocation des activités support et de production partagées</i>	<i>8</i>
2.2.3	<i>Allocation des activités vers les équipements techniques</i>	<i>10</i>
2.2.4	<i>Réallocation des équipements techniques</i>	<i>12</i>
2.3	Clés d’allocation des activités et équipements techniques vers les prestations.....	14
2.3.1	<i>Allocation des activités vers les prestations.....</i>	<i>14</i>
2.3.2	<i>Allocation des équipements techniques vers les prestations.....</i>	<i>16</i>
2.4	Clés d’allocation du chiffre d’affaire vers les prestations	18
3	Annexe : caractéristiques des inducteurs	20

1 INTRODUCTION

Le présent document décrit les principales clés d'allocation du modèle de coûts réglementaires de TDF et précise les principes d'allocation mis en œuvre.

Le modèle de coûts réglementaire de TDF comprend huit boucles d'allocations, qui sont synthétisées dans le schéma suivant :



Le tableau ci-dessous indique le chapitre de ce document relatif à chacune des boucles d'allocations :

BOUCLE D'ALLOCATION	Chapitre de la note
A – CHARGES => ACTIVITES	2.1.1 - Allocation des charges vers les activités
B – IMMOBILISATIONS => ACTIVITES	2.1.2 - Allocation des immobilisations vers les activités
C – IMMOBILISATIONS DE PRODUCTION => EQUIPEMENTS TECHNIQUES	2.2.1 - Allocation des immobilisations vers les équipements techniques
D - ACTIVITES => ACTIVITES	2.2.2 - Réallocation des activités support et de production partagées
E – ACTIVITES => EQUIPEMENTS TECHNIQUES	2.2.3 - Allocation des activités vers les équipements techniques

BOUCLE D'ALLOCATION	Chapitre de la note
F - EQUIPEMENTS TECHNIQUES => EQUIPEMENTS TECHNIQUES	2.2.4 - Réallocation des équipements techniques
G - ACTIVITES -> MACRO PRESTATIONS	2.3.1 - Allocation des activités vers les prestations
H - EQUIPEMENTS TECHNIQUES => MACRO PRESTATIONS	2.3.2 - Allocation des équipements techniques vers les prestations
I - CHIFFRE D'AFFAIRE => MACRO PRESTATIONS	2.4 - Clés d'allocation du chiffre d'affaire vers les prestations

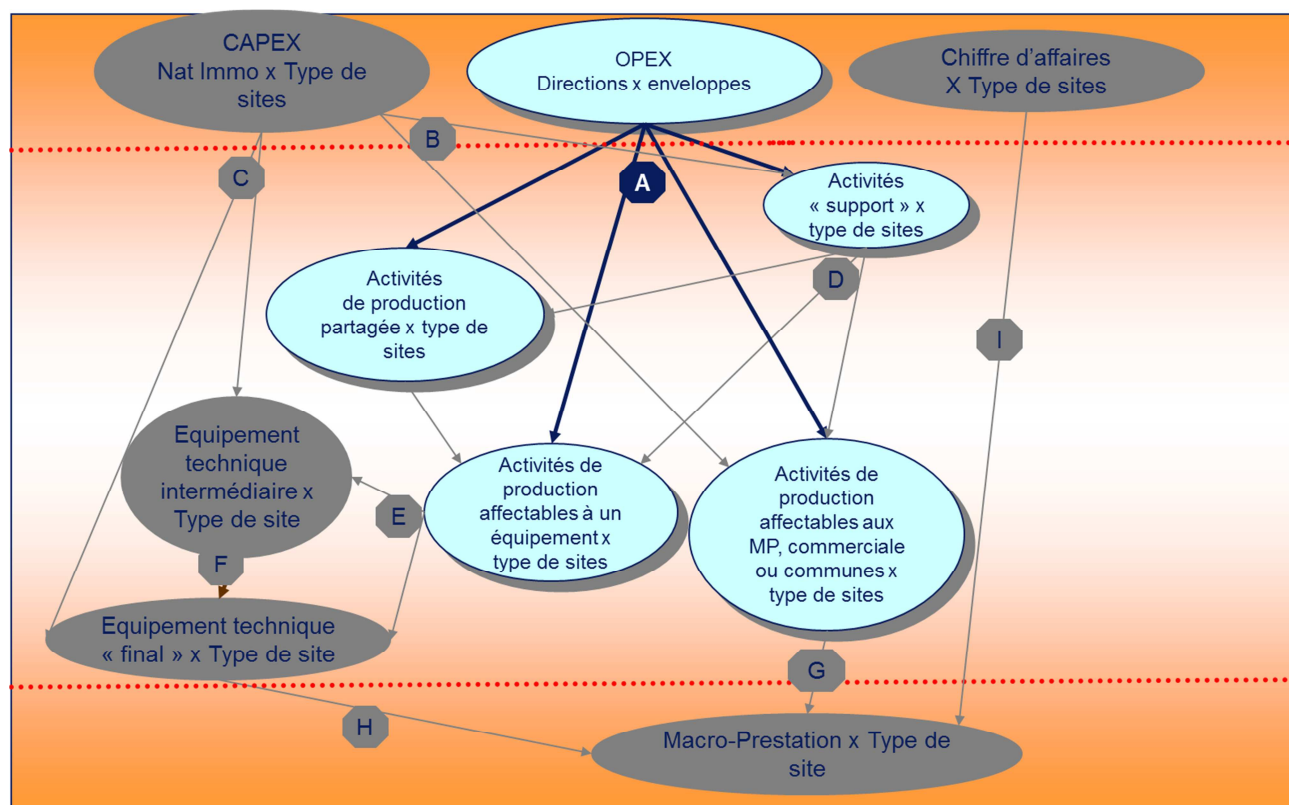
2 DESCRIPTION DES CLÉS D' ALLOCATIONS

2.1 CLÉS D'ALLOCATION DES CHARGES ET DES IMMOBILISATIONS VERS LES ACTIVITÉS

2.1.1 ALLOCATION DES CHARGES VERS LES ACTIVITÉS

2.1.1.1 RECENSEMENT DES CLÉS UTILISÉES

L'allocation des charges vers les activités permet de répartir analytiquement les coûts portés par les « Directions, Filières et Divisions » (segmentation de la structure organisationnelle de TDF) vers les différentes activités que chacune réalise (allocation également par type de sites : Métropole / Outre Mer / Tous sites).

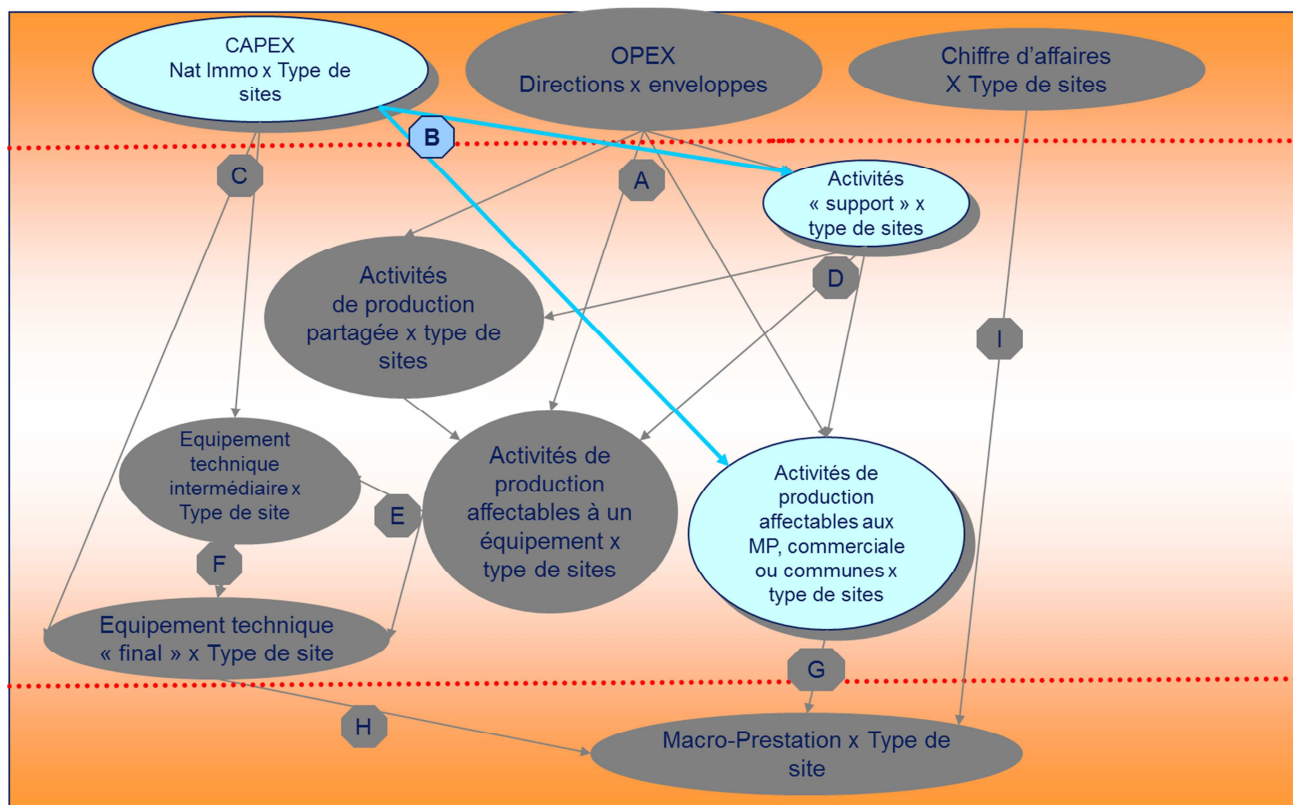


Les principales clés au niveau de cette boucle d'allocation sont précisées dans le tableau ci-dessous :

CLE	BOUCLE D'ALLOCATION	DESCRIPTIF
ETP PAR ACT	Répartition des montants des sous-enveloppes de charge imputés à une direction vers les activités et le type de sites	Cette clé permet de définir le volume des temps passés rattachés à une direction et travaillant sur telle ou telle activité. Elle est calculée en tenant compte du nombre de salariés rattachés à une direction chaque année et de la répartition de l'activité de la direction sur les différentes activités par type de sites
CLE IFP	Répartition de la production immobilisée (Immobilisations de Frais de Personnel) imputée à une direction vers les activités d'ingénierie et de conception par type de site	<p>Cette clé permet de définir chaque année le montant des Frais de Personnel Immobilisés rattachés à une direction et relatif à une activité. Elle est fonction du volume de temps passés immobilisables relatif à chaque activité d'ingénierie ou de conception, par type de sites.</p> <p>Cette clé IFP permet de répartir les produits enregistrés en comptabilité en contrepartie des frais de personnel immobilisés et ainsi de retraiter les charges internes immobilisées.</p>
Affectation équitable	Allocation directe	<p>Il s'agit d'une clé native du progiciel ABC, qui est utilisée dans le cadre d'une affectation directe.</p> <p>Par exemple, les charges de maintenance de pylône sous traitées sont affectés directement à l'entretien maintenance des pylônes.</p>

2.1.2 ALLOCATION DES IMMOBILISATIONS VERS LES ACTIVITÉS

L'allocation des immobilisations vers les activités permet de répartir analytiquement les coûts relatifs des immobilisations non allouables vers les équipements techniques vers les différentes activités et le type de sites (métropole / Outre Mer / tous sites) qui les consomment.



Les principales clés d'allocation des charges et des immobilisations vers les activités sont précisées dans le tableau suivant :

CLE	BOUCLE D'ALLOCATION	DESSCRIPTIF
CLE IMMOS SI	Allocation des immobilisations SI vers les activités	Cette clé est calculée en fonction de la répartition des immobilisations SI existantes vers les activités basée sur la clé CAPEX_SI
Affectation équitable	Allocation directe de natures d'immobilisations hors production vers les activités afférentes (à titre d'exemple, immobilisations de télégestion centralisée vers l'activité d'exploitation/ télégestion ...)	Il s'agit d'une clé native du progiciel, qui est utilisé dans le cadre d'une affectation directe.

2.2 CLÉS D'ALLOCATION DES IMMOBILISATIONS ET DES ACTIVITÉS VERS LES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

Les clés d'allocation des activités et des immobilisations vers les équipements techniques permettent de déverser par type de sites (Réplicable, Non-Réplicable, Outremer Régulé, Outremer Non Régulé,...):

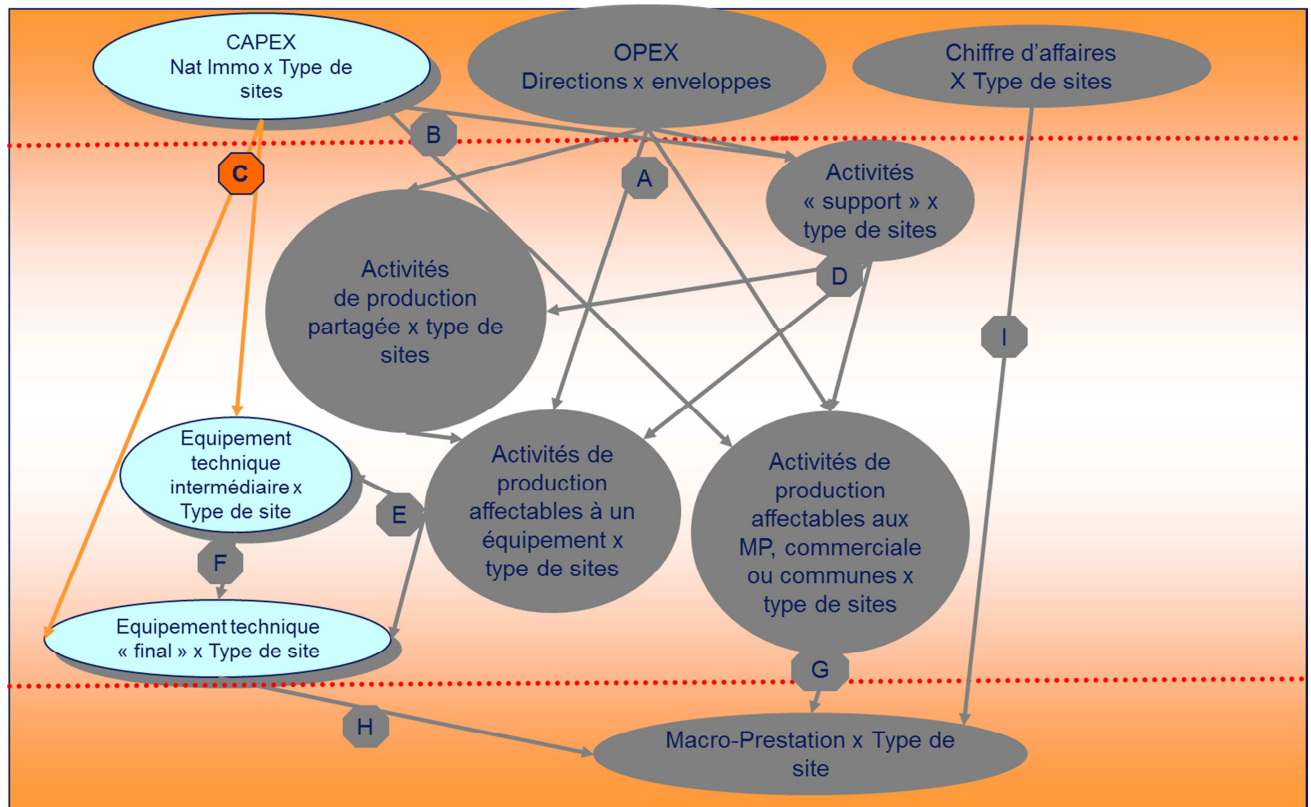
- Les immobilisations vers les équipements techniques,
- Les activités vers les équipements techniques,
- Les réallocations d'équipements techniques.

2.2.1 ALLOCATION DES IMMOBILISATIONS VERS LES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

2.2.1.1 RECENSEMENT DES CLÉS UTILISÉES

Dans le modèle de coûts réglementaires de TDF, les coûts des immobilisations de production sont :

- Soit affectés directement vers les équipements techniques correspondants (affectation équitable).
- Soit répartis vers plusieurs équipements techniques à l'aide d'un inducteur.



Les principales clés utilisées sont les suivantes :

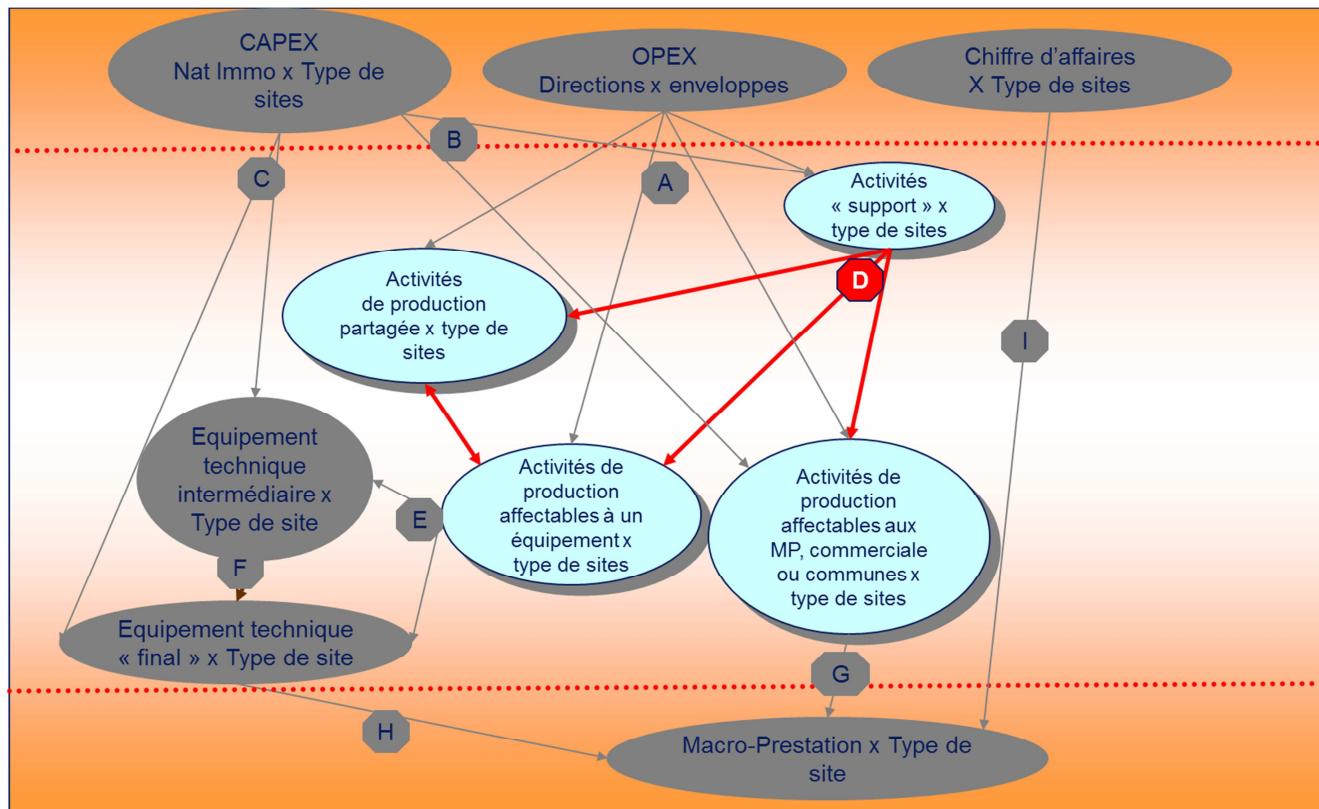
CLE	BOUCLE D'ALLOCATION	DESCRIPTIF
CLE RECEPTION SATELLITE	Allocation des immobilisations « Parabole de réception satellite » vers les différents équipements « Parabole de réception » par type de service (TNT, TV Analogique, Radio ...)	Cette clé est calculée à partir du recensement des points de services alimentés par satellite par type de sites
CLE RECEPTION UHF BALLEMPFANG TV	Allocation des immobilisations « Antenne de réception UHF Ballempfang TV » vers les équipements "Antenne de réception" TNT et TVA concernés	Cette clé est calculée à partir du recensement des points de services TV alimentés par Ballempfang par type de sites
CLE RECEP BALL RADIO	Allocation des immobilisations « Réception UHF Ballempfang Radio » vers les équipements « réception » radio et radio numérique	Cette clé est calculée à partir du recensement des points de service radio alimentés par Ballempfang par type de sites
Affectation équitable	Allocation directe de toutes les autres natures d'immobilisations de production par type de site vers l'équipement et le type de site idoine	Il s'agit d'une clé native du progiciel, qui est utilisé dans le cadre d'une affectation directe

2.2.2 RÉALLOCATION DES ACTIVITÉS SUPPORT ET DE PRODUCTION PARTAGÉES

2.2.2.1 RECENSEMENT DES CLÉS UTILISÉES

Certaines activités du modèle de coûts réglementaires de TDF ne sont pas liées à des équipements techniques mais correspondent à des activités transverses qui concourent à la réalisation d'autres activités.

Les coûts des activités support ou de production partagées sont ainsi réalloués vers les activités réalisées par les directions en fonction de clés de répartition liées à la nature de l'activité considérée.



Les principales clés utilisées sont les suivantes :

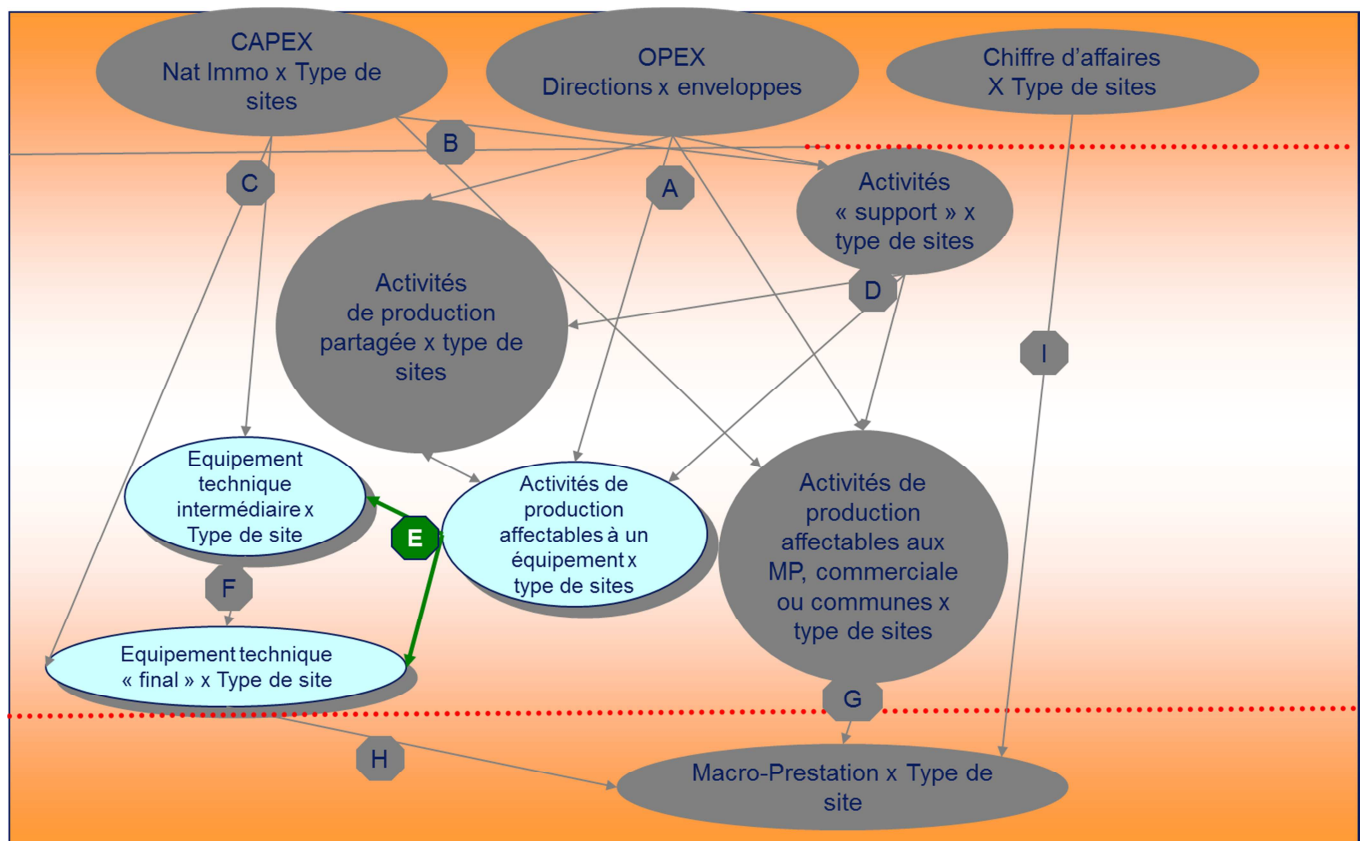
CLE	BOUCLE D'ALLOCATION	DESCRIPTIF
NB REPARATIONS	Réallocation des coûts de l'activité « Atelier » vers les activités d'entretien maintenance des équipements réparés	Elle est calculée à partir du nombre de bons de réparations. Chaque réparation réalisée durant la période considérée est affectée à un ou plusieurs équipements techniques.
VALEURS TUBES CONSOMMES	Réallocation des charges liées aux tubes vers les activités d'entretien maintenance des équipements qui les utilisent	La clé est calculée à partir du nombre de références de tubes consommées sur la période considérée et de la valeur de chaque référence de tubes. Chaque tube consommé pondéré par sa valeur est rattaché à son équipement technique de destination puis à l'activité d'entretien maintenance de cet élément.

ETP PAR ACT	Répartition des activités supports (pilotage ingénierie et maintenance, support ETP) vers les activités et le type de sites	Cette clé permet de définir le volume des temps passés rattachés à une direction et travaillant sur telle ou telle activité. Elle est calculée en tenant compte du nombre de salariés rattachés à une direction chaque année et de la répartition de l'activité de la direction sur les différentes activités par type de sites
PRORATA DEJA REPARTI	Allocation des activités de support SI et Support Autres au prorata des coûts déjà répartis vers l'ensemble des autres activités	Il s'agit d'une clé native du progiciel, qui est utilisé pour répartir des coûts vers plusieurs éléments cibles au prorata des coûts déjà affectés par ailleurs sur ces cibles

2.2.3 ALLOCATION DES ACTIVITÉS VERS LES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

2.2.3.1 RECENSEMENT DES CLÉS UTILISÉES

Les activités de production liées aux équipements techniques sont affectées vers leur(s) équipement(s) technique(s) correspondant(s) par type de sites (Répliquable, Non-Répliquable, Outremer Régulé, Outremer Non Régulé). Lorsqu'une activité de production est répartie vers plusieurs équipements techniques, la répartition des coûts est réalisée à l'aide de clés qui reflètent leur consommation respective.



Les principales clés utilisées sont les suivantes :

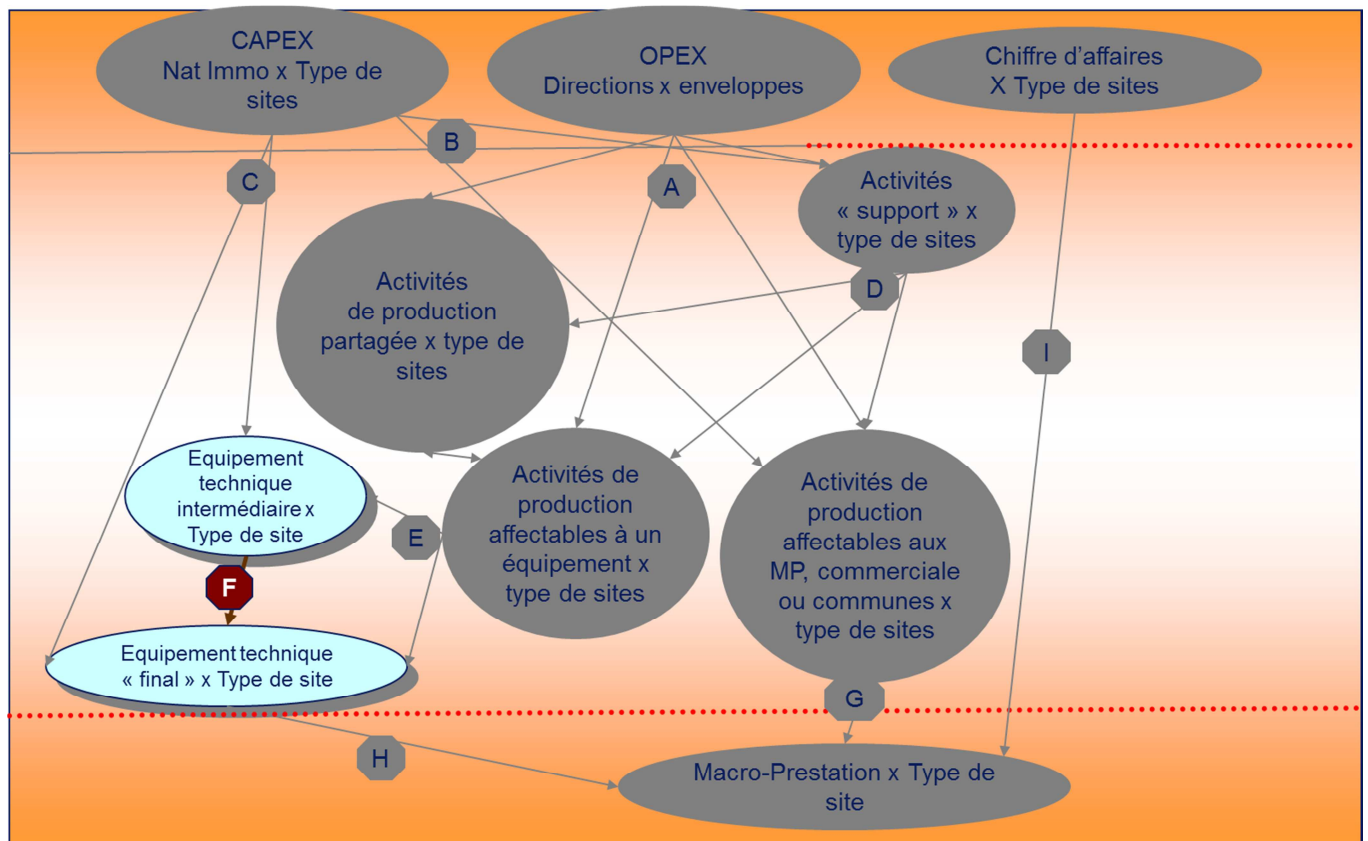
CLE	BOUCLE D'ALLOCATION	DESCRIPTIF
CLE LOCATION SITE	Allocation des coûts location sites vers les terrains, les pylônes et les bâtiments par type de sites	Cette clé est définie à partir des loyers relatifs à chaque type de sites. Elle permet d'allouer les loyers vers les équipements d'infrastructures terrains, pylônes ou bâtiments en tenant compte de critères de propriété.
VALEUR BRUTE DES EQUIPEMENTS (VB)	Allocation des coûts d'activités d'ingénierie et de maintenance, de taxe foncière, gestion des immobilisations ... vers les équipements techniques par type de sites concernés selon la valeur brute de ceux-ci	Cette clé est calculée à partir des valeurs brutes des immobilisations concernées
VALEUR LOCATIVE EQUIPEMENTS	Allocation des coûts d'activités de taxe professionnelle, d'ingénierie et de maintenance bâtiment ou terrain, d'assurance, selon leur nature, vers les différentes catégories de terrains, équipements techniques pylône ou bâtiments selon la valeur locative de ceux-ci	Cette clé est calculée sur la base de la valeur locative des éléments d'infrastructure et équipements techniques concernés par type de sites afin de prendre l'ensemble des infrastructures et des équipements que TDF exploite (que TDF les possède ou les loue).
PS PONDERE PAR CAT SITES	Allocation des coûts d'exploitation et de communication pour la télégestion par type de sites	Cette clé est calculée sur la base des volumes de consommation de la télégestion par les différents équipements et infrastructures télégérés sur chaque type de sites
TAXE EMETTEURS	Allocation des coûts de l'activité « Taxe émetteurs » vers les équipements Emetteurs FM, Emetteurs AM, Antenne de diffusion TV et TMS	Cette clé est calculée sur la base du nombre d'émetteurs radio, d'antennes TV et d'antennes TMS.

CLE	BOUCLE D'ALLOCATION	DESSCRIPTIF
CLE CONSOMMATION ENERGIE SECOURS	Allocation des coûts de l'activité « Consommation Energie secours » vers les équipements techniques primaires « Sécurisation énergie »	Cette clé est calculée en prenant en compte la puissance consommée (exprimée en kVA) des équipements secourus en énergie par catégorie d'équipement de secours énergie et par type de sites

2.2.4 RÉALLOCATION DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

2.2.4.1 RECENSEMENT DES CLÉS UTILISÉES

Au sein du modèle de coûts réglementaires de TDF, certains équipements techniques, dits « intermédiaires », sont consommés par d'autres équipements techniques. C'est le cas par exemple du terrain, qui est consommé par les différents équipements techniques finaux « bâtiment », « pylône » et « outdoor ».



Les principales clés de réallocation des équipements techniques sont décrites ci-dessous :

CLE	BOUCLE D'ALLOCATION	DESSCRIPTIF
-----	---------------------	-------------

CLE	BOUCLE D'ALLOCATION	DESCRIPTIF
CLE BATIMENT	Allocation des coûts des équipements techniques intermédiaires « Bâtiments » vers les équipements techniques finaux « Hébergement Indoor » par type de service	Cette clé permet de répartir le coût des bâtiments par catégorie de surface et par type de sites vers les différents équipements installés en indoor au prorata des surfaces qu'ils occupent dans le bâtiment
CLE TERRAIN	Allocation des coûts des équipements techniques intermédiaires « Terrain » vers les équipements techniques « Bâtiment », « Outdoor » et « Pylône »	Cette clé est calculée sur la base de la consommation de surface terrain par les infrastructures présentes sur les sites (bâtiment, pylônes et dalles outdoor), par type de sites.
CLE TELEGESTION SUR SITE	Allocation des coûts des équipements techniques intermédiaires « Télégestion » entre les infrastructures (« Télégestion Sites ») et les équipements (« Télégestion Equipements ») télégérés	Cette clé est calculée, par type de sites, sur la base du recensement des équipements et infrastructures consommant de la télégestion, en tenant compte des différences de fonctionnalités mises en œuvre pour chaque type d'équipements ou d'infrastructures
CLE TELEGESTION SITES	Allocation des coûts des équipements techniques intermédiaires « Télégestion sites » vers les équipements techniques finaux concernés	Cette clé est calculée, par type de sites, sur la base du recensement des infrastructures consommant de la télégestion, en tenant compte des différences de fonctionnalités mises en œuvre pour chaque type d'infrastructures. Elle permet d'allouer ces coûts vers les équipements d'infrastructures finaux concernés
VALEUR BRUTE DES EQUIPEMENTS (VB)	Allocation des coûts des équipements techniques « Equipement support sur site de production » et « Equipement Contrôle Accès Site » vers les équipements techniques finaux pertinents	Cette répartition se fait au prorata de la valeur brute des équipements cibles.
CLE HEBERGEMENT INDOOR ACCES ENERGIE	Allocation des coûts des équipements techniques intermédiaires « Hébergement Indoor Accès Energie » vers les équipements techniques finaux « Accès Energie »	Cette clé permet l'allocation, par type de sites, des surfaces consommées par les équipements d'énergie vers les équipements finaux concernés.

CLE	BOUCLE D'ALLOCATION	DESCRIPTIF
CLE HEBERGEMENT INDOOR SECURISATION ENERGIE	Allocation des coûts des équipements techniques intermédiaires « Hébergement Indoor Sécurité Energie » vers les équipements techniques finaux « Sécurité Energie »	Cette clé permet l'allocation par type de sites, des surfaces consommées par les équipements de secours énergie vers les équipements finaux concernés.

2.3 CLÉS D'ALLOCATION DES ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES VERS LES PRESTATIONS

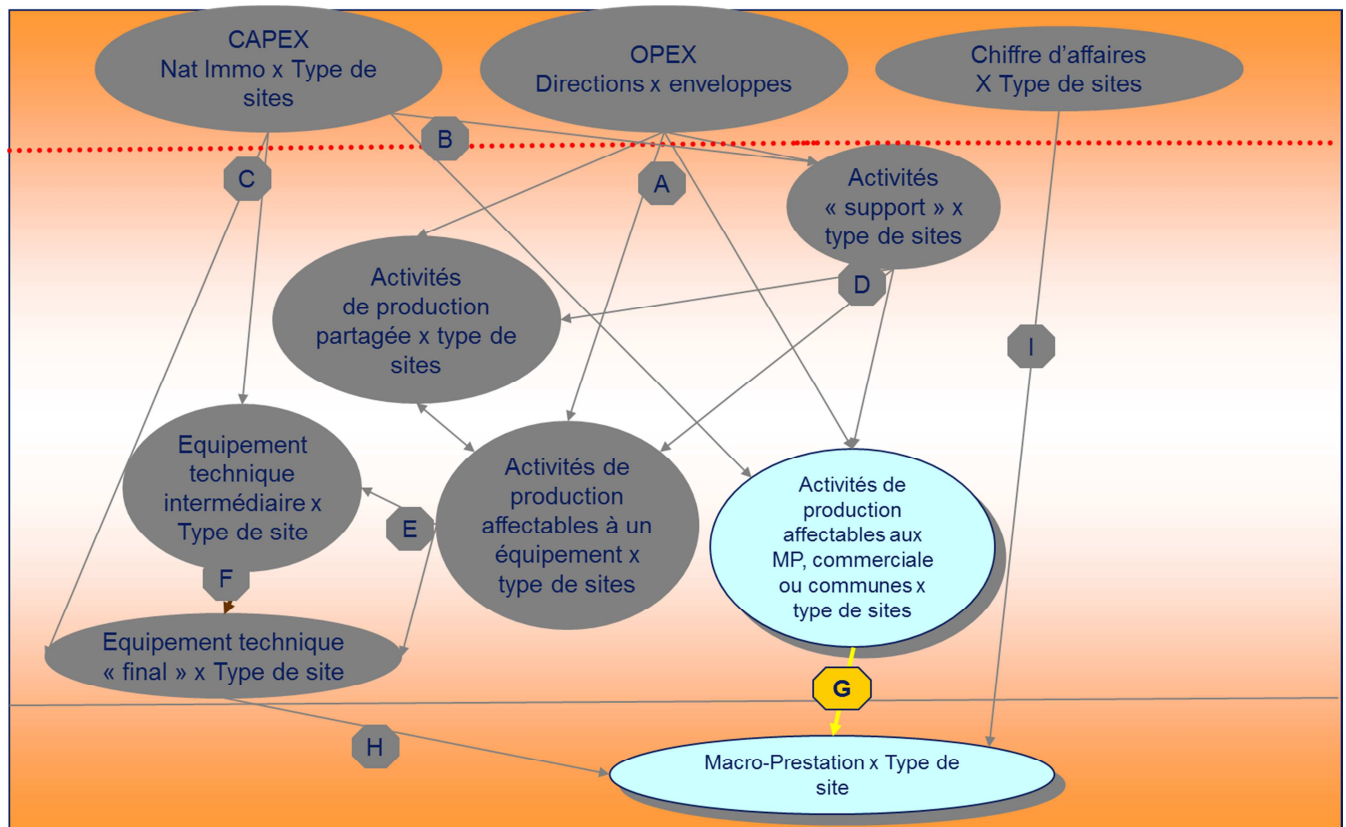
Les clés d'allocations des activités et des équipements techniques vers les prestations permettent le déversement :

- de certaines activités affectables à une ou plusieurs prestations,
- des équipements techniques finaux liés à plusieurs prestations.

2.3.1 ALLOCATION DES ACTIVITÉS VERS LES PRESTATIONS

2.3.1.1 RECENSEMENT DES CLÉS UTILISÉES

Les activités qui ne sont pas liées directement aux équipements techniques telles que les achats pour revente, le téléport, la consommation d'électricité ou les activités de conception sont allouées vers les prestations par type de sites (Répliquable, Non-Répliquable, Outremer Régulé, Outremer Non Régulé).



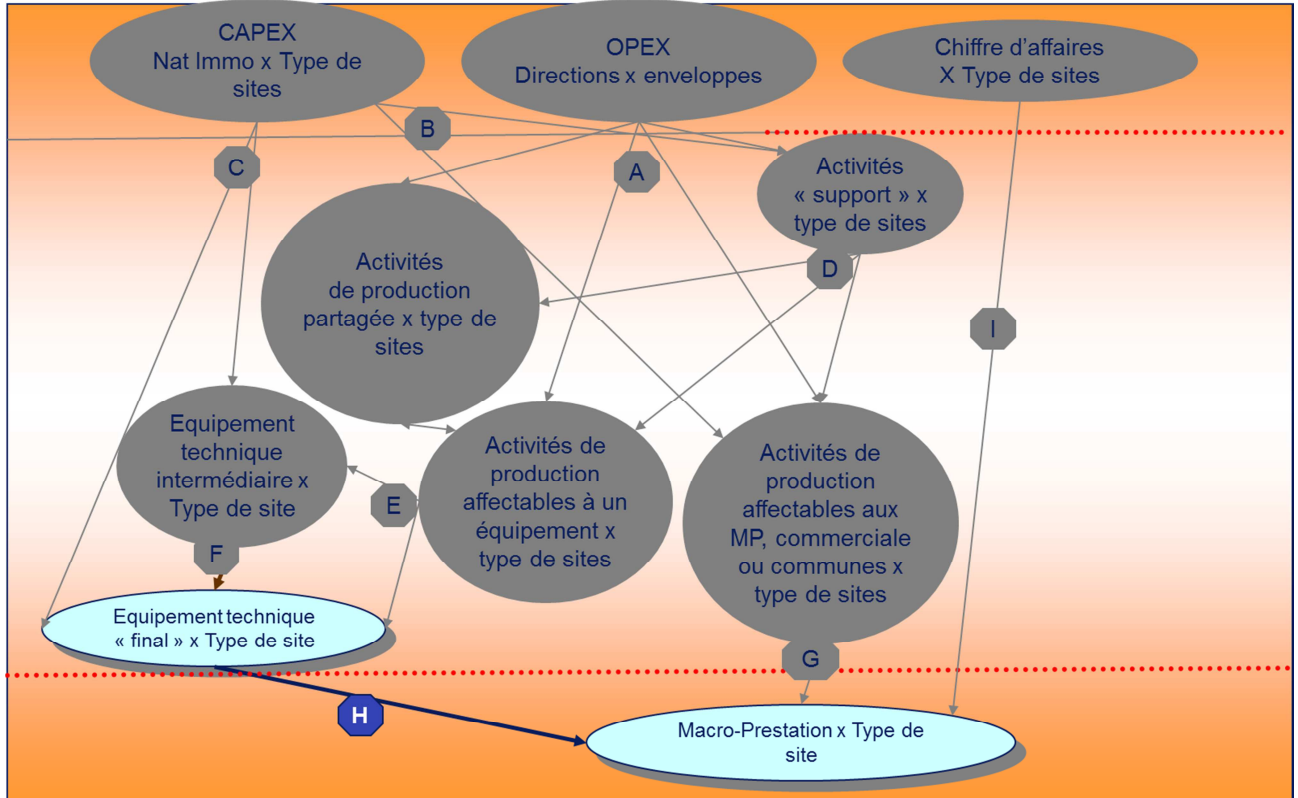
Les principales clés d'affectation de ces activités vers les prestations sont les suivantes :

CLE	BOUCLE D'ALLOCATION	DESRIPTIF
PRORATA PS TS HORS SPH	Allocation des coûts de l'activité Télécom hors SPH vers les prestations concernées par type de sites	Les activités télécoms (hors Service Point Haut) sont réparties par type de sites sur la base du recensement des points de service faisant l'objet de prestations télécom (hors SPH)
CLE COUTS COMMUNS	Allocation des coûts communs vers l'ensemble des prestations au prorata du déjà réparti	Il s'agit d'une clé native du progiciel, qui est utilisé pour répartir des coûts vers plusieurs éléments cibles au prorata des coûts déjà affectés par ailleurs sur ces cibles
CLE CONSOMMATION ELECTRICITE	Allocation des coûts de l'activité de consommation d'énergie vers les prestations Consommation d'énergie, par type de sites et par type de produit	Cette clé permet d'allouer les coûts de consommation énergie vers les prestations concernées
PRORATA DEJA REPARTI	Allocation des activités commerciales, de déploiement, de conception, de réglementation activité, d'ingénierie et d'entretien maintenance sur les prestations par type de sites	Il s'agit d'une clé native du progiciel, qui est utilisé pour répartir des coûts vers plusieurs éléments cibles au prorata des coûts déjà affectés par ailleurs sur ces cibles Par exemple, l'activité commerciale FM est répartie sur l'ensemble des prestations FM par type de sites au prorata des coûts FM déjà répartis.
CLE APR	Allocation des activités achats pour reventes vers les prestations par type de produit	Il s'agit d'une clé native du progiciel de type affectation équitable, qui est utilisée dans le cadre de l'affectation directe des activités achats pour reventes vers les prestations par type de produit.
Affectation équitable	Allocation directe des coûts des activités dédiées à une prestation par type de sites	Il s'agit d'une clé native du progiciel, qui est utilisée dans le cadre d'une affectation directe.

2.3.2 ALLOCATION DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES VERS LES PRESTATIONS

2.3.2.1 RECENSEMENT DES CLÉS UTILISÉES

Les équipements techniques « finaux » sont répartis soit directement, soit par l'intermédiaire d'un inducteur d'allocation vers les différentes prestations par type de service et type de sites (Répliquable, Non-Répliquable, Outremer Régulé, Outremer Non Régulé).



Les clés d'affectations des équipements techniques vers les prestations sont décrites ci-dessous :

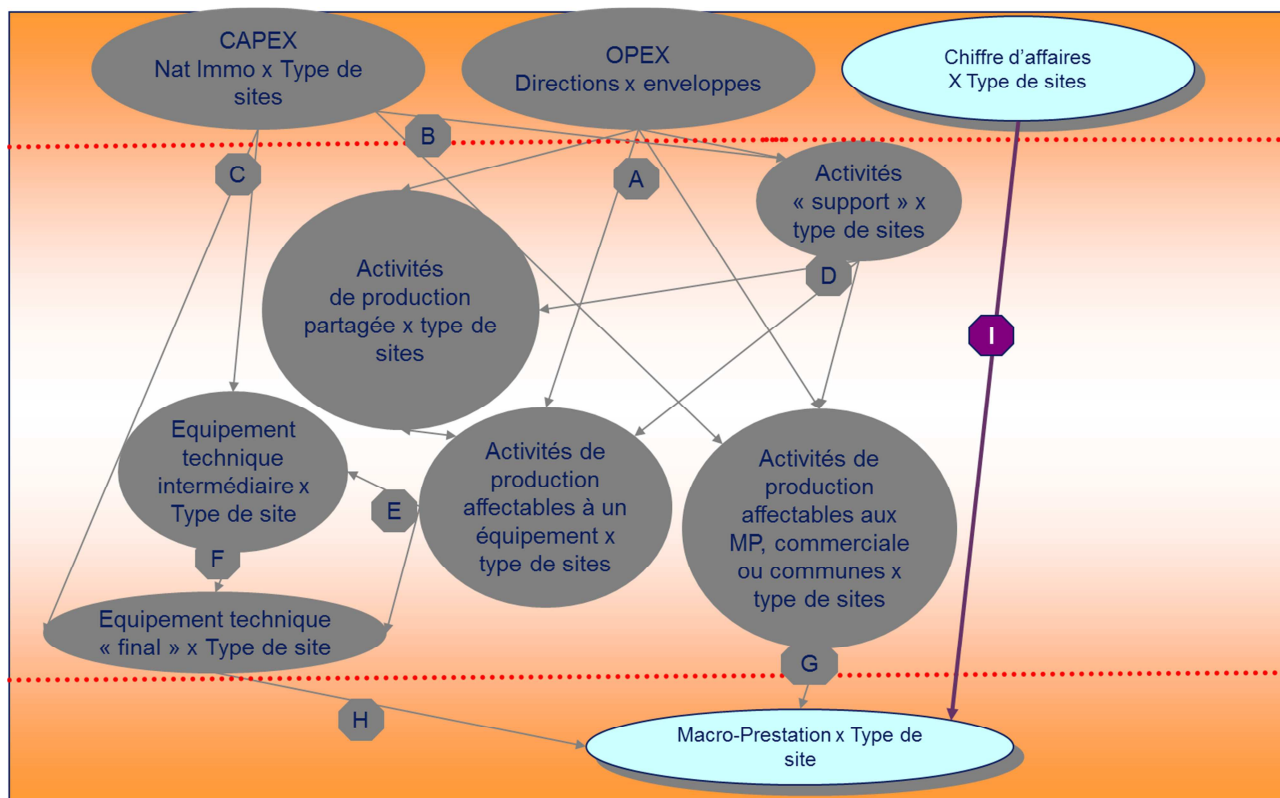
CLE	BOUCLE D'ALLOCATION	DESCRIPTIF
CLE PYLONE	Allocation des coûts des équipements techniques « Pylône » vers les prestations d'hébergement antenne et d'hébergement feeder par produit	Cette clé est calculée, par type de sites, en fonction de la consommation des pylônes par les différents feeders et antennes supportés par les pylônes. La clé est établie en prenant en compte les efforts exercés par les systèmes antennaires sur le pylône, ainsi que les caractéristiques du pylône.

CLE	BOUCLE D'ALLOCATION	DESCRIPTIF
CLE ACCES ENERGIE	Allocation des coûts des équipements techniques d'accès énergie vers les prestations les utilisant	Cette clé permet l'allocation, par type de sites, des équipements techniques « finaux » d'énergie vers les différentes prestations concernées sur la base du recensement des points de service consommant de l'énergie et en tenant compte de leur consommation d'énergie
CLE SECURISATION ENERGIE	Allocation des coûts des équipements techniques de sécurisation énergie vers les prestations de sécurisation énergie	Cette clé permet l'allocation, par type de sites, des équipements techniques « finaux » de sécurisation énergie vers les différentes prestations concernées sur la base du recensement des points de service sécurisés en énergie et en tenant compte de leur puissance consommée (exprimée en kVA)
CLE TELEGESTION	Allocation des coûts des équipements techniques de télégestion « Télégestion » vers les prestations consommant de la télégestion Equipement	Cette clé est calculée, par type de sites, sur la base du recensement des équipements télégérés, en tenant compte des différences de fonctionnalités mises en œuvre pour chaque type d'équipements télégérés.
CLE OUTDOOR	Allocation des coûts des équipements techniques « Outdoor » vers les prestations d' »accueil physique des équipements en Outdoor » par type de service	Cette clé permet d'allouer, par produit et par type de service, les coûts d'hébergement outdoor en fonction des surfaces consommées par les différents produits sur chaque type de sites
CLE ANTENNE TV	Allocation des coûts des équipements d'antenne TV vers les prestations équivalentes TNT TDF ou opérateurs tiers	Cette clé permet de répartir les coûts alloués aux antennes TV entre les prestations TNT TDF ou opérateurs tiers sur la base du recensement des points de service TNT diffusés par ces antennes, en tenant compte du dimensionnement et de la VB des antennes concernées.

CLE	BOUCLE D'ALLOCATION	DESCRIPTIF
CLE FEEDER TV	Allocation des coûts des équipements de feeder TV vers les prestations équivalentes TNT et TVA	Cette clé permet de répartir les coûts alloués aux feeders TV entre TDF et les opérateurs tiers sur la base du recensement des points de service TNT diffusés par ces antennes, en tenant compte de la longueur du feeder (approximé par la hauteur de fixation de l'antenne) et de la VB des feeders concernés.
CLE MULTIPLEXEUR TV	Allocation des coûts des équipements techniques « Multiplexeur TV » vers les prestations multiplexeurs TNT et TVA	Cette clé permet de répartir les coûts alloués aux multiplexeurs TV entre TDF et les OT sur la base du recensement des points de service TNT, en tenant compte de la date de switch-over et de la VB des multiplexeurs concernés.
Affectation équitable	Allocation directe	Il s'agit d'une clé native du progiciel, qui est utilisé dans le cadre d'une affectation directe.

2.4 CLÉS D'ALLOCATION DU CHIFFRE D'AFFAIRE VERS LES PRESTATIONS

Le chiffre d'affaire issu de la comptabilité de TDF est pour certains produits ventilé directement vers la prestation correspondante (ex : radio FM, hébergement SPH, etc.). En revanche, pour le chiffre d'affaire d'accès TNT externe comme interne, le détail fourni par la comptabilité de TDF n'est pas suffisant par rapport à la granularité demandée dans les états ARCEP. Des clefs d'allocations sont donc nécessaires pour affecter ce CA accès TNT vers les différentes macro-prestations requis dans les états ARCEP



Les clés d'affectations du chiffre d'affaire TNT vers les prestations TNT sont décrites ci-dessous :

CLE	BOUCLE D'ALLOCATION	DESCRIPTIF
CLE CA INTERNE	Allocation du chiffre d'affaires interne « TNT Ingénierie pour Diffusion HF » vers les CEP correspondants	Cette clé est calculée à partir de la répartition du chiffre d'affaire externe « SERVICE HEBERGEMENT TNT » et « SERVICE DIFFUSION HF TNT ».
CLE CA EXTERNE ACCES TNT	Allocation du chiffre d'affaires externe « SERVICE HEBERGEMENT TNT » et « SERVICE DIFFUSION HF TNT » vers les comptes de résultat accès TNT	Cette clé est calculée à partir des données du système de facturation qui détaille le chiffre d'affaires par IG et compte de résultat accès TNT.
Affectation équitable	Allocation directe	Il s'agit d'une clé native du progiciel, qui est utilisée dans le cadre d'une affectation directe.

3 ANNEXE : CARACTÉRISTIQUES DES INDUCTEURS

Le tableau suivant présente les caractéristiques des inducteurs utilisés dans ABM.

Le modèle de coût réglementaire de TDF utilise 2 types d'inducteurs :

- **Affectation équitable** : C'est un inducteur par défaut. Il répartit proportionnellement les coûts en fonction du nombre de comptes cibles. Par exemple, si le coût d'un compte est affecté vers deux autres comptes, chacun de ces comptes reçoit automatiquement 50% des coûts.
- **Base** : Ce type d'inducteur permet de déverser les coûts en fonction des quantités d'inducteur entrées dans le modèle (par exemple le nombre d'ETP par activité pour une direction donnée).

La séquence indique si l'inducteur utilise comme quantité d'inducteur les coûts répartis après le calcul d'un ou plusieurs inducteurs précédents.

Inducteur	Type	Séquence
CLE ACCES ENERGIE	Base	1
CLE ACCES ENERGIE PRIMAIRE	Base	1
CLE ACHAT REVENTE	Base	1
CLE ANTENNE TV	Base	1
CLE BATIMENT	Base	1
CLE CONSOMMATION ELECTRICITE	Base	5
CLE CONSOMMATION ENERGIE SECOURS	Base	1
CLE COUTS COMMERCIAUX TNT	Base	2
CLE FEEDER TV	Base	1
CLE HEBERGEMENT INDOOR ACCES ENERGIE	Base	1
CLE HEBERGEMENT INDOOR SECURISATION ENERGIE	Base	1
CLE IFP	Base	1
CLE IMMOS SI	Base	1
CLE LOCATION SITE	Base	1
CLE MULTIPLEXEUR TV	Base	1
CLE OUTDOOR	Base	1
CLE PYLONE	Base	1
CLE RECEP BALL RADIO	Base	1
CLE RECEPTION SATELLITE	Base	1
CLE RECEPTION UHF BALLEMPFANG TV	Base	1
CLE SECURISATION ENERGIE	Base	1
CLE TELEGESTION	Base	1
CLE TELEGESTION SITES	Base	1
CLE TELEGESTION SUR SITE	Base	1
CLE TERRAIN	Base	1
ETP PAR ACT	Base	1
Evenly Assigned	Affectation équitable	1
NB REPARATIONS	Base	1

Percentage	Pourcentage	1
PRORATA DEJA REPARTI	Base	3
PRORATA DEJA REPARTI COUTS COMMUNS	Base	4
PRORATA DU CH AFFAIRES	Base	1
PRORATA PS TS HORS SPH	Base	1
PS PONDERE PAR CAT SITES	Base	1
Sales volume	Volume des ventes	1
TAXE EMETTEURS	Base	1
VALEUR LOCATIVE EQUIPEMENT	Base	1
VALEUR TUBES CONSOMMES	Base	1
VB	Base	1
VB DES BIENS IMPOSAB A TF	Base	1
VB DES BIENS IMPOSAB A TP	Base	1